

PROCES-VERBAL (PV) DU 28 MARS 2023
19h00

Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à en élire un secrétaire ; Paul MOUGENOT est élu.
Le procès verbal de la réunion précédente est lu et approuvé

Séance ouverte à 19h00

Président le Maire Gérard PREVOT

Etaient présents: PREVOT G. , LORET A., LE GOUELLEC J.M. MILLART L., MOUGENOT P., THIEBAULT D., FRISONI L., THIEBAULT F., PARENT L., CERQUEIRA W.

Etait absente : PICHON F.

Secrétaire de séance: Paul MOUGENOT

Quorum 6

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- *Compte de gestion et compte administratif, Budgets primitifs*
- *Informations et questions diverses*

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION ASSAINISSEMENT 2022

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2022, présenté par Monsieur Paul MOUGENOT, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2022 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent de	52 308 ,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent de	65 958,20 €
RESULTAT GLOBAL EXCEDENT		118266,39 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION COMMUNE 2022

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion et le compte administratif 2022, présenté par Monsieur Paul MOUGENOT, premier adjoint ;

Ces comptes font apparaître pour l'exercice 2022 les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	Déficit -	19885,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	Déficit	-8868,20 €
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (2022 1068 N-1)	Déficit	-8868,20 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTINNEMENT	R002	184131,86 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 49 a approuvé ce jour, le compte administratif 2022 qui fait apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement 2022** d'un montant de + 5288,69 €
- **Un excédent d'investissement 2022** d'un montant de + 15608 765 €

